

DOSSIER DE CANDIDATURE
Formation d'auxiliaire de puériculture
sous statut scolaire

Sélection Départementale Sud 77 rentrée septembre 2023

**Lycée Uruguay France (18 places) – Avon –
parcours scolaire partiel**

Veuillez compléter ce dossier lisiblement (nom et prénom en lettres capitales) et le retourner de l'établissement de formation centre de sélection avant le 10 JUIN 2023 par envoi postal (cachet de la poste faisant foi).

FICHE D'INSCRIPTION		
Nom	Prénom	Date de naissance
Adresse		
Ville	Code postal	Situation de famille
Téléphone (obligatoire)	Adresse électronique	
FORMATION		
<input type="checkbox"/> Je suis titulaire du Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne ou le présente à la session 2023 <input type="checkbox"/> Je suis titulaire d'un autre baccalauréat ou je le présente à la session 2023. Préciser la série ou la spécialité :		
<input type="checkbox"/> Je ne suis pas titulaire d'un baccalauréat mais suis scolarisée pour l'année 2022/2023 ou sollicite le droit au retour de formation initiale		
Nom et adresse du dernier établissement scolaire fréquenté :		
<input type="checkbox"/> Je certifie que mes réponses sont exactes et honnêtes <input type="checkbox"/> Je n'autorise pas l'affichage et/ou la mise en ligne des résultats		
Date	Signature (du représentant légal si candidat mineur)	

CONDITIONS DE SELECTION

Vous postulez dans un institut de formation sous statut scolaire :

- vous devez être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation ;
- vous souhaitez suivre la formation sous statut scolaire, vous devez avoir quitté le système scolaire depuis moins d'un an ou faire valoir vos droits au retour en formation ;
- **Pour l'inscription aux parcours partiels** : être titulaire du baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne à l'entrée en formation. Les élèves en terminale de ces formations peuvent présenter leur candidature. **Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.**

Au plus tard le jour de la rentrée en formation, un certificat médical attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires et que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé. (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>)

Vaccinations OBLIGATOIRES :

- DTP (Diphtérie Tétanos Poliomyélite),
- BCG (Tuberculose) et dernier test tuberculinique,
- Hépatite B et sérologies (prise de sang témoignant de l'immunité Anti-Hbs Anti-Hbc)
- COVID 19

Vaccinations fortement recommandées : ROR (Rubéole, Oreillons, Rougeole) Coqueluche, Varicelle (si non immunisé)

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER *		Réservé au centre de sélection
A CLASSER <u>STRICTEMENT</u> ET A NUMEROTER DANS L'ORDRE INDIQUE CI-DESSOUS		
1. Une photocopie de la pièce d'identité recto-verso Les titres de séjour pour les ressortissants hors UE doivent être valides pour toute la période de formation	<input type="checkbox"/>	DOSSIER COMPLET <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
2. Une lettre de motivation manuscrite	<input type="checkbox"/>	
3. Un curriculum vitae	<input type="checkbox"/>	
4. Un document manuscrit, de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.	<input type="checkbox"/>	
5. Une photocopie du diplôme ou du relevé de notes (pour les bac pro ASSP).	<input type="checkbox"/>	
6. Une photocopie des bulletins scolaires de l'année de première et de terminale	<input type="checkbox"/>	
7. Les appréciations des périodes de formation en milieu professionnel (années de première et terminale pour les bac pro ASSP)	<input type="checkbox"/>	
8. Pour les ressortissants, hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française de niveau C1.	<input type="checkbox"/>	
9. Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.	<input type="checkbox"/>	
10. Fiche d'inscription complétée (voir première page du dossier d'inscription)	<input type="checkbox"/>	

Le dossier complet est à envoyer par courrier ou à déposer au centre de sélection :

**Lycée URUGUAY France
Sélection DEAP - Session 2023
1 avenue des marronniers
CS 70732 – 77215 AVON Cedex**

**Au plus tard le jeudi 10 juin 2023
(cachet de la poste faisant foi)**

MODALITES D'ADMISSION :

Dossier et entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat.

Tout dossier incomplet sera traité mais non retenu.

LES ATTENDUS ET CRITERES NATIONAUX

(Annexe de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).

ATTENDUS	CRITERES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

DÉROULEMENT DES SÉLECTIONS ET DES INSCRIPTIONS

Dépôt des dossiers complets	Du 27 mars au 10 juin 2023
Clôture des inscriptions	10 juin 2023 minuit
Jurys de sélection : examen des dossiers + entretien	Du 12 au 29 juin 2023
Jury d'admission	Au plus tard le 30 juin 2023
Communication des résultats avec affichage des résultats et publication sur les sites internet des lycées	03 juillet 2023 à 14h
Validation des inscriptions	Jusqu'au 12 juillet 2023
Période d'inscription	Jusqu'au 12 juillet 2023
Rentrée scolaire	01 septembre 2023

PRESENTATION DE LA FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE Arrêté du 21 mai 2014 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Pour être Auxiliaire de puériculture, il faut suivre une formation spécifique qui a pour but de faire acquérir à l'élève des compétences lui permettant de contribuer à la prise en charge d'une personne ou d'un groupe au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Réaliser des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.
- Réaliser une approche globale de l'enfant et prendre en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.
- Participer à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance.
- Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales.

Selon le type de parcours de formation, partiel ou complet, la formation a une durée de 10 à 18 mois avec une alternance de stage et de formation en centre.